

Genève, le 19 juin 2026

Symboles nazis : un moment historique, une persévérance récompensée

Le Conseil fédéral a approuvé ce 19 juin 2026 le message relatif à la loi fédérale sur l'interdiction de l'utilisation publique de symboles nazis (LISN). La CICAD salue un moment historique, remercie les élus mobilisés et appelle à ne pas s'arrêter en chemin.

Jusqu'ici, le droit suisse comportait une faille. Exhiber un symbole nazi n'était punissable que si son auteur cherchait à propager une idéologie. Le simple fait de l'afficher, sans message, restait impuni. Le nouveau texte comble cette lacune. Il interdit d'utiliser, de porter, de montrer ou de diffuser publiquement les symboles nazis, drapeaux, insignes, gestes, slogans et saluts compris. Depuis de nombreuses années, la CICAD documentait ces incidents et interpellait les autorités. Ce combat trouve aujourd'hui son aboutissement.

« C'est un moment historique pour la Suisse », déclare Johanne Gurfinkiel, Secrétaire général de la CICAD. « Ce résultat récompense une persévérance partagée et une collaboration qui a rassemblé tous les partis. La Suisse dit clairement que les symboles de la barbarie nazie n'ont pas leur place dans l'espace public. »

La CICAD tient à saluer ce résultat fruit d'une collaboration rare, qui a su rassembler, par-delà les clivages, des élus de tous les partis. Au niveau fédéral comme dans les cantons, des femmes et des hommes engagés ont fait avancer cette cause ensemble. La CICAD salue en particulier les élues et élus genevois, vaudois, fribourgeois et neuchâtelois, dont certains se sont engagés en dépassant les réticences de leur propre exécutif. La loi confiant aux cantons la poursuite des infractions, leur rôle restera déterminant.

Le texte couvre l'espace public comme Internet et les médias audiovisuels, et prévoit des exceptions légitimes à des fins éducatives, culturelles, artistiques, historiques, journalistiques ou scientifiques. La CICAD exprime toutefois une réserve : le Conseil fédéral a renoncé à interdire les combinaisons de chiffres, jugées trop ambiguës. Or ces codes constituent un langage que certains milieux utilisent pour se reconnaître et contourner l'interdit.

Rien n'est encore définitivement acquis. Le texte doit suivre son chemin parlementaire et pourra être soumis au référendum. Il vise les seuls symboles nazis. L'interdiction d'autres symboles racistes et extrémistes est annoncée pour un second temps. La CICAD attend que cette étape suive sans tarder.

Interdire un symbole, ce n'est pas effacer une idée. C'est refuser de lui offrir l'espace public comme tribune. C'est une question de dignité et de Mémoire.